

REGLEMENT PARTICULIER
26ème TOUR DU PERIGORD 28 août 2022
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE de Nationale 2
Site SARLAT LA CANEDA

Article 1. Organisation

L'organisation du 26ème Tour du Périgord est assurée par le **VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation de la **Municipalité de SARLAT**.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral, Elite Nationale, **classe 3.55**. Elle est support de la **4ème manche de la Coupe de France de N2 selon le règlement Coupe de France 2022 publié par la FFC et sera la finale**. Elle se déroule sur un circuit de 13,520 km à couvrir 11 fois soit 148,720 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

Article 3. Participation

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés N2, 5 équipes peuvent être invitées*, voir règlement FFC coupes de France N1/N2/N3 2022.

Les clubs devront adresser OBLIGATOIREMENT leurs engagements J-6 avant le début de l'épreuve par internet (outil CycleWeb) site de la FFC. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Cycle Web.

Par principe, tour coureur, non inscrit sur la liste des titulaires/ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes/blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants, seront traités par le Président du Jury de l'épreuve en accord avec la FFC.

Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

Composition des équipes : 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont 2 coureurs français au minimum.

(*) : Equipes invitées ; voir Article 3 du règlement de la Coupe de France N1/N2/N3 2022.

Renseignements informations :

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle 24540 MONPAZIER. Mail : gjl@wanadoo.fr Tél : **06.85.11.58.76** ou Jean-Marie Delmon vice-président délégué **06.86.15.81.48**.

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 28 août de 9h15 à 11h Chapiteau Place Pasteur à Sarlat la Canéda, rue du Général Leclerc. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 60 € sera demandée pour les dossards, plaques de cadre et transpondeurs fournis par la société STS. Les dossards ne devront pas être pliés, les plaques de cadre ne devront pas être coupées.**

Les transpondeurs perdus seront facturés 60 € par la société STS.

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **11h10 permanence Chapiteau Place Pasteur**.

Article 5. Opération de départ

Le quartier où devront stationner les véhicules des équipes est située à l'arrière du parking Place Pasteur, les **véhicules techniques place de la Grande Rigaudie. Prière de respecter les lieux.**

La signature des coureurs et la présentation des équipes se fera au podium sonorisation MDS ligne d'arrivée à partir de 12h00. Appel des coureurs à 13h00 Place Pasteur. Tous les véhicules techniques devront se trouver à 13h, par ordre au panneau 300 mètres, au niveau de la dérivation d'arrivée. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré. Le départ est prévu à 13h15 place Pasteur.

Article 6. Radio Tour

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs Fréquence 157.4875 fournis par le prestataire MDS. Ils seront distribués place Pasteur. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné au même endroit.

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique est assuré par 2 véhicules neutres (Comité 24 et Comité 46) et une moto. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions). Paires de roues à fournir par les équipes pour équiper ces véhicules.

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Ravitaillement

La zone prévue par l'organisation sera délimitée en accord avec le collège des arbitres lors de la réunion des DS.

Article 10. Dérivation

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à droite avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, Commissaires, Médecin officiel, (article 2.3.6 du règlement).

Article 11. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Tout coureur isolé, pointé à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

Article 12. Classements, prix, trophées

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement espoirs 305 €/15

Un classement des points chauds 107 €/3.

Etabli par l'addition des points obtenus au 1er, 3ème, 5ème, 7ème, 9ème tour sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé.

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ères places puis de 2èmes places. En cas de nouvelle égalité, ce sera la place à l'arrivée qui départagera les coureurs ex-aequo.

Un classement du MG 107 €/3 au sommet de la côte de la Croix d'Allon même principe. 2ème, 4ème, 6ème, 8ème, 10^{ème} tour.

En cas d'égalité de points, même principe que pour le classement des points chauds.

Trophée au meilleur espoir.

Trophée au meilleur étranger.

Trophée au plus combatif.

Trophée au vainqueur du Km 24.

Trophée au meilleur régional.

Trophée au lauréat du prix de l'éco-citoyenneté. Ces trophées seront décernés par un jury qui sera composé lors de la permanence.

L'équipe leader de la coupe de France.

Des primes pourront être mises en compétition. Les prix et classements annexes seront versés par la FFC.

Article 13. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) place Pasteur

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée :

Les trois premiers de l'épreuve. Le 1^{er} du classement général des points chauds. Le 1^{er} du classement général du meilleur grimpeur. Le meilleur espoir, le plus combatif, le lauréat du Km 24, le lauréat du trophée de l'éco-citoyenneté, Le meilleur régional, le meilleur étranger. L'équipe victorieuse de la Coupe de France,

En cas d'attente trop longue, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

Article 16. Sécurité

Les motocyclistes de la gendarmerie nationale, les motards civils licenciés à la FFC et les signaleurs sont chargés de la sécurité.

La Protection civile avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centre de secours Sapeurs-Pompiers de Sarlat.

Pour les secours en cas d'urgence contacter : Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Portable composer le 112.

Article 17. Eco responsabilité :

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, **mise en place d'une zone de déchets** sur le parcours qui sera **délimitée par des panneaux adéquats**.

Présence de trois véhicules hybrides pour le transport des arbitres, formation à l'éco-conduite des chauffeurs etc.